

N° 7066³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai
2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise
à la mission „Resolute Support“ en Afghanistan**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(19.12.2016)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 27 septembre 2016 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN Resolute Support en Afghanistan pour une durée de 18 mois, jusqu'au 1^{er} juillet 2018, au plus tard. La mission a pour but d'aider les forces et les institutions de sécurité afghanes à développer les capacités qui leur permettront de continuer à défendre le pays et à protéger la population de manière durable. La mission se décline essentiellement en activités de formation, de conseil et d'assistance au niveau des ministères chargés de la sécurité et d'autres institutions nationales, ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 12 septembre 2016.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 13 décembre 2016. La Haute Corporation émet une proposition de texte concernant l'article 1^{er}, précisant la date de l'échéance de la prolongation jusqu'au 1^{er} juillet 2018 au plus tard, ainsi qu'une série d'observations légistiques. Le 14 décembre 2016, le Gouvernement a émis un texte modifié reprenant les formulations du Conseil d'Etat.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique afin d'autoriser la prolongation de la participation du Luxembourg au-delà du 31 décembre 2016.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal n° 7066 et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 20 décembre 2016

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN*Le Président de la Chambre des Députés,*
Mars DI BARTOLOMEO

